

N° du carnet

**CARNET DE 50 REÇUS**

N° du reçu

(loi n°70-9 du 2 janvier 1970 et décret n°72-678 du 20 juillet 1972)  
(loi n°94-624 du 21 juillet 1994 et décret n°95-818 du 29 juin 1995)**I - INTERMEDIAIRE**

- a) Titulaire de la carte professionnelle : .....  
 Numéro de la carte : ..... Délivrée le : .....  
 Par la préfecture de : .....
- b) Représentant(s) légal(aux) ou statutaire(s) : .....
- c) - Négociateur(s) : .....
- d) ORGANISME DE GARANTIE :  
 1) Dénomination : .....  
 2) Adresse : .....  
 3) Montant global : .....
- e) ETABLISSEMENT BANCAIRE :  
 1) Dénomination : .....  
 2) Adresse : .....  
 3) N° de compte : .....

**II - OPERATION(S)**

- f) Référence de la convention : .....
- g) Origine du versement ou de la remise : .....
- h) Qualification figurant au contrat : .....

**III - PARTIE(S) VERSANTE(S) :**

Reçu de (rayez la mention inutile) Mr et/ou Mme : .....

Adresse : .....

La somme de (en toutes lettres) : .....

Par chèque n° : ..... En date du : .....

Banque : .....

 En numéraire (le cas échéant)

Etabli et signé à ..... le .....

Signature

- a) - Personne physique : Nom, prénom, siège des activités professionnelles  
 - Personne morale : Dénomination, siège
- b) - Nom et qualité du (ou des) représentant(s) légal(aux) ou statutaire(s)  
 de la personne morale
- c) - Le cas échéant : Nom, adresse et qualité de la personne qui a délivrée  
 le reçu et référence au récépissé prévu à l'article 8 du décret du 20.07.72.  
 ou à l'attestation prévue à l'article 9 dudit décret.
- d) - Dénomination et adresse précise de l'organisme qui a donné caution ou  
 reçu la consignation : caisse des dépôts et consignations, banque,  
 établissement financier habilité à donner caution, société de caution  
 mutuelle.
- e) - Dénomination et adresse de l'établissement où est ouvert le  
 compte, comme prévu à l'art. 55 ou par l'art. 59 du décret n° 72-678  
 ou à l'attestation prévue à l'article 9 dudit décret. du 20.07.72
- f) - Référence de la convention établie entre les parties conformément  
 à l'article 6 de la loi du 2/9//70 modifié par la loi du 21 juillet 1994
- g) - Exemple : achat de l'immeuble sis à ..., vente du fonds de  
 commerce de ... sis à ...
- h) - Acompte sur le prix d'achat, arrhes moyen de dédit, sommes  
 confiées en garantie d'un achat éventuel, dédit...